

CCRS MAG

Décembre 2022

n°30



DU NOUVEAU DANS VOTRE BAC DE TRI

MOBILITÉ

Résultats
enquête 2022

FLUVIAL

Un engagement fort,
une mise en œuvre active

TRAVAUX

Réduire les déchets
grâce au réemploi



Rives de Saône
Communauté de Communes

HOMMAGE

Annie Gaussens nous a quittés le 11 juillet dernier, emportée par une maladie foudroyante. Son départ soudain nous a beaucoup attristés. Au-delà de l'élue, Maire de Trouhans et Vice-Présidente de la CCRS en charge du Cycle de l'eau, nous avons surtout perdu une amie !

Annie, c'était l'expérience de plus de 25 ans au service de ses concitoyens, les conseils avisés à ses jeunes collègues Maires qui la sollicitaient. Annie savait toujours trouver le mot juste et apaisant pour expliquer des sujets compliqués et parfois "épineux" avec une pointe d'humour.

Annie était une personne altruiste qui aimait son village, le territoire de Rives de Saône et surtout qui aimait aller à la rencontre des gens. Elle fourmillait d'idées et avait encore de nombreux projets à mener...Annie c'était aussi une part de mystère, de pudeur et de dignité. Une battante qui malgré les épreuves ne baissait pas les bras.

Annie, quel honneur d'avoir partagé ton amitié et ce bout de chemin avec toi. Nous ne t'oublierons pas.



© LBP / Bruno Thibergien

Un mois après Annie Gaussens, c'est monsieur **Hubert Moindrot** qui a tiré sa révérence. Monsieur le Maire de Pagny-le-Château est décédé le 7 août. Nous perdons un collègue de travail mais aussi un ami.

Hubert était toujours souriant, toujours disponible et animé d'une vraie volonté d'implication pour le développement de son territoire et pour le bien de ses administrés.

Élu maire en 2020, la vie ne lui a pas laissé le temps de s'investir autant qu'il l'aurait souhaité.

Adieu cher monsieur, adieu l'ami.



© LBP / Gilles Leclercq

Édito

Bienvenue dans votre nouveau numéro du CCRSMag. J'espère que chacun d'entre vous a passé un bel été malgré la période troublée. Notre région et une grande partie de la France ont été frappées par un épisode de sécheresse important qui ne fut pas sans conséquence. Le réchauffement climatique est bien là et il nous revient de prendre les mesures qui s'imposent. La Communauté de Communes prend sa part de responsabilités notamment par l'établissement de notre Schéma Directeur des Mobilités Durables ainsi qu'une participation dans un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables. Il est de notre devoir de lutter contre les émissions de CO₂ et de faire le nécessaire pour réduire les consommations d'énergie de nos bâtiments.

La crise énergétique nous frappe tous. Soyez convaincus que nous ferons le maximum pour en réduire les impacts sur les finances publiques. Mais notre EPCI n'étant pas couvert par le bouclier tarifaire mis en place par l'État, nous devons nous montrer très vigilants.

Parallèlement, un sujet qui rejoint les préoccupations de lutte contre les impacts environnementaux de nos activités est celui de l'extension des consignes de tri. Pour reprendre une formule éprouvée : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Aujourd'hui, il est devenu nécessaire de trier au maximum nos déchets pour une gestion plus efficiente de leur revalorisation. Les services communautaires travaillent actuellement sur une restructuration complète de leur organisation pour absorber et optimiser ces nouvelles mesures en maîtrisant l'impact financier sur la redevance incitative.

Cela aura un impact sur vos gestes quotidiens de tri et de gestion de vos ordures ménagères. Ce sont des gestes qui deviendront indispensables pour notre cadre et notre qualité de vie.

« Le réchauffement climatique est bien là et il nous revient de prendre les mesures qui s'imposent. »

Vous constaterez également dans ces pages que la CCRS est à vos côtés sur la rénovation des bâtiments grâce au dispositif "Plan façades" dont la période la plus incitative a été prolongée de 6 mois.

Bonne lecture.



Sébastien Delacour
Président de la
Communauté de Communes
Rives de Saône

DANS CE NUMÉRO

| | |
|--|----|
| Trier n'a jamais été aussi simple | 4 |
| Enquête mobilité, les résultats | 6 |
| Revitalisation des centres-bourgs | 7 |
| Fluvial : un engagement fort, une mise en œuvre active | 8 |
| Restauration périscolaire | 10 |
| À la rencontre de nos aînés | 11 |
| Très bonne rentrée à l'École de musique | 12 |
| Le réemploi pour réduire les déchets | 12 |



TRIER

N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI

SIMPLE

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de savoir comment les trier et les recycler. À compter du 1^{er} janvier 2023, **déposez tous les emballages plastiques dans le bac jaune.**

Ensemble, valorisons les emballages en plastique

Quels bénéfices ? Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le bac jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

En pratique ? À partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages auront leur place dans votre bac jaune, vous pourrez déposer dans le bac jaune, vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sans exception ! Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

Un doute ? Un mémo-tri et un "disque du tri" seront distribués en boîtes aux lettres du 26 au 31 décembre.



Une seule question à se poser : **c'est un emballage ?**
Oui : je le dépose dans le bac jaune.

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.



Privilégions le **compost** et les **bio-bornes** pour nos déchets alimentaires

La Communauté de Communes met à votre disposition :

- un **composteur individuel** à tarif préférentiel,
- un **“bio-seau”** et des **sacs en kraft** afin de pouvoir déposer ces restes valorisables dans les 10 bio-bornes en expérimentation sur le territoire communautaire.



Ces bons gestes nous permettent de réduire les coûts de transport et d'incinération des ordures ménagères.



Plus de 80 % des foyers sur Rives de Saône présentent 12 fois par an leurs bacs gris au service de collecte. Suite à la réduction des déchets valorisables dans les ordures ménagères, **le ramassage du bac gris s'effectuera une fois tous les 15 jours à partir du 1^{er} janvier 2023.**

Une question ?

Contactez le service Environnement

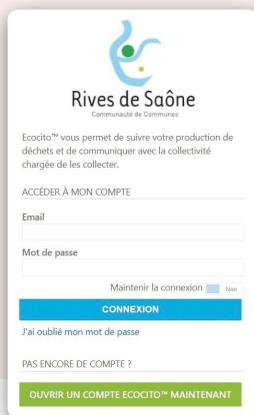
Tél. : **0 805 800 346** (appel gratuit)

Courriel : infodechets@rivesdesaone.fr

Site internet : www.rivesdesaone.fr



Pour connaître les jours de collecte à votre domicile : www.rivesdesaone.fr/10030-calendriers-des-jours-de-collecte.htm



PORTAIL DÉCHETS

Afin de simplifier vos démarches, la Communauté de Communes Rives de Saône met à votre disposition un portail “Déchets” accessible

depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone 24 heures sur 24.

Suivez votre production de déchets, regardez vos levées, consultez et payez vos factures, signalez tout changement, effectuez vos demandes..

Une seule adresse à retenir :

<https://rivesdesaone.ecocito.com/>

Retrouvez la clé d'activation de votre compte sur votre facture.



LES MOYENS DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA **REDEVANCE INCITATIVE**

Vous pouvez dorénavant régler votre facture depuis votre portail usager par carte bancaire. **Le petit plus** : un repère de couleur vous indiquera si le paiement a bien été validé.

> Si vous voulez régler par virement bancaire, n'oubliez pas d'indiquer en motif : CC RIVES DE SAONE et le numéro de facture. Sans cela, le traitement de votre paiement risque d'être plus long à identifier.

> Si vous êtes prélevé semestriellement ou mensuellement à partir de 2023, merci d'appeler le service environnement au 0805 800 346.



Sébastien Delacour
Président, en charge
de l'aménagement du territoire



ENQUÊTE MOBILITE 2022 LES RÉSULTATS !

La Communauté de Communes Rives de Saône a initié l'élaboration d'un schéma intercommunal des mobilités durables. Il s'agit d'une feuille de route dont l'objectif est d'améliorer les déplacements du quotidien et de faciliter l'usage des mobilités alternatives à la voiture particulière. La première étape de ce projet a donc débuté cet été avec l'identification des besoins et des attentes des habitants de Rives de Saône en matière de mobilité.

Vous avez été plus de 350 à participer à l'enquête mobilité, merci !

VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENTS

Les répondants font en moyenne **3,5** déplacements de moins de 5 km par jour.

61 % possèdent un vélo classique (VTT, VTC, sans assistance).

- ▶ **63 %** s'en servent régulièrement pour le tourisme, les loisirs.
- ▶ **34 %** l'utilisent pour des déplacements utilitaires.

50 % choisiraient un vélo à assistance électrique (VAE) s'ils devaient acheter un nouveau vélo.

Seulement **25 %** des covoitureurs utilisent une application.

17 % des répondants possèdent un véhicule électrique et **38 %** comptent en acheter un.

LES FREINS QUE VOUS AVEZ IDENTIFIÉS

La plupart considère les **distances à parcourir** et l'**absence d'un réseau cyclable continu** comme les plus grands freins pour les déplacements à pied et à vélo.

Ils souhaiteraient **sécuriser en priorité les centres villes et les abords des établissements scolaires**.

70 % ne connaissent pas la localisation des aires de covoiturage.

60 % sont impactés au quotidien par la **baisse de fréquence des trains**.

Les **difficultés d'accès à vélo aux gares** limitent l'usage du train.

Enfin, le **prix**, le **manque de bornes de recharge** et l'**autonomie** restent les principaux freins à l'utilisation d'un véhicule électrique.



Vous vous déplacez, travaillez en Rives de Saône ? **Organisez votre covoiturage plus simplement**, grâce à la création d'une communauté de covoitureurs dédiée au territoire. Il vous suffit de créer gratuitement votre compte sur le site internet :

<https://covoiturage.viamobigo.fr>

Contact : Nafissatou FALL
nafissatou.fall@rivesdesaone.fr

Tél. 03 80 39 19 86

POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS, VOUS SOUHAITEZ

Concernant le **vélo** :

- ▶ des aménagements cyclables sécurisés et balisés,
- ▶ des itinéraires directs et permettant une circulation rapide,
- ▶ un réseau cyclable continu,
- ▶ des parkings vélo,
- ▶ des ateliers de réparation vélo,
- ▶ une aide à l'achat de VAE.

Davantage de fréquence des **trains**.

Une meilleure desserte des lignes de **bus**.

Un mode de transport en commun **"à la demande"**.

Davantage de communication et l'amélioration des moyens de mise en relation des **covoitureurs**.



Plus d'informations :
www.rivesdesaone.fr
onglet "Aménagement du Territoire", rubrique "Mobilité".

Le diagnostic de territoire et vos réponses vont permettre d'élaborer une stratégie de mobilité à l'échelle des 38 communes de Rives de Saône pour améliorer vos déplacements. Cette étude est cofinancée par l'Ademe, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et la Banque des Territoires.

Revitalisation des **centres-bourgs**

RÉNOVATION DES FACADES

Ils ont bénéficié de l'aide de la Communauté de Communes pour la rénovation de leur façade !



► M. et Mme Bordes, propriétaires occupants à Saint-Jean-de-Losne : « Ancienne maison de vin, notre propriété n'avait pas connu de ravalement de façade depuis 1945. Ce rafraîchissement était une nécessité pour la vente de notre maison comme pour la redynamisation de la commune ».

Ravalement de façade

Montant total des travaux : 6 500 € HT

Montant total des subventions : 2 600 €

1 300 € CCRS

1 300 € Ville de St-Jean-de-Losne

Reste à charge propriétaires : 3 900 €

Soit un taux de prise en charge de 40 %

► Propriétaire bailleur à Seurre.

**Ravalement de façade,
peinture des volets et
des encadrements de fenêtres.**

Montant total des travaux : 9 807 € HT

Montant total des subventions : 3 000 €

1 500 € CCRS

1 500 € Ville de Seurre

Reste à charge propriétaires : 6 807 €

Soit un taux de prise en charge de 30 %

RENSEIGNEMENTS

Anaïs PIGNET : 06 60 72 39 36
anaïs.pignet@rivesdesaone.fr

LE COUP DE POUCE CONTINUE...

**Vous habitez Brazey-en-Plaine,
Losne, Saint-Jean-de-Losne
ou Seurre ?**

Jusqu'au 30 juin 2023, rénovez votre façade et **bénéficiez d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 40 % et de la défiscalisation du montant des travaux**. Passée cette date, le dispositif se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2024 mais les pourcentages d'intervention et les montants plafonds seront divisés de moitié.

**Vous n'habitez pas
ces communes ?**

Vous avez la possibilité de pouvoir bénéficier du dispositif *Label* de la Fondation du Patrimoine.



Quarante personnes du territoire étaient présentes à Brazey-en-Plaine pour assister à la réunion publique d'information sur les différents dispositifs d'aides financières mobilisables en matière d'habitat le 28 juillet 2022.



Marie-Line Duparc
Conseillère déléguée
au Fluvial

UN ENGAGEMENT FORT, TRADUIT PAR UNE MISE EN ŒUVRE ACTIVE

Cette année, les partenaires de la Charte Fluviale n'ont pas ralenti leur lancée. Leur engagement collectif a permis de faire émerger de nombreux projets sur le territoire, bénéfiques à ses habitants et visiteurs.

Bourgogne Riviera,
portons ensemble
l'attractivité de notre
territoire !

À l'instar de la compétition *Dragon Boat* ou de la *Fête de l'eau* à Lyon, vous pouvez brandir la marque lors d'un événement. Un kit de communication est à votre disposition gratuitement à l'Esplanade des Itinérances (Office de Tourisme Rives de Saône à Saint-Jean-de-Losne). N'hésitez pas aussi à partager le hashtag *#bourgogneriviera* sur le web ! En novembre dernier, la CC Rives de Saône tenait un stand Bourgogne Riviera aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial à Arles, organisées par VNF.

**BOURGOGNE
RIVIERA**

Site internet officiel :
<https://bourgogne-riviera.fr>

Chantier naval à St-Usage,
l'accès aux quais du canal
de Bourgogne sécurisé par
la commune

Pour réguler le trafic sur les quais lors des manutentions imposantes et dangereuses des entreprises fluviales, la commune a investi dans des barrières levantes et une signalétique adaptée. Projet co-construit avec les entreprises, qui sont ravies d'exercer leur activité en toute sécurité. La commune de Saint-Jean-de-Losne a également participé au projet, en ralentissant le trafic sur la promenade du port grâce à la création d'une zone de rencontre.



**Lutter contre les plantes
invasives de la gare d'eau,**
l'expérimentation de VNF
avance

Le GIE Green Cut (entreprises H₂O et Blanquart Yachting) a réalisé le faucardage profond du plan d'eau. L'entreprise spécialisée Probul a ensuite mise en place les 4 moyens de lutte choisis, associés à un faucardage/ramassage ponctuel. Les premières observations positives et encourageantes dénotent une prolifération limitée sur la saison 2022. Le suivi scientifique de l'Université de Lorraine permettra d'avancer des résultats plus concrets début 2023.

Pour tout savoir :
<https://www.vnf.fr/vnf/a-saint-jean-de-losne-vnf-experimente-des-solutions-innovantes-contre-le-myriophylle-heterophylle/>



CHARTRE FLUVIALE, AU PLUS PRÈS DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS POUR INFORMER ET AVANCER !

Chaque trimestre, la Communauté de Communes Rives de Saône réunit sa commission "Fluvial" pour rendre compte de l'avancée de la charte. Composée d'élus et de représentants des communes du territoire, les commissions se déroulent dans différentes communes mouillées des Rives de Saône, pour échanger sur les préoccupations et projets de développement autour des voies d'eau. Cette année, les commissions ont eu lieu à Saint-Symphorien-sur-Saône, Le Châtelet et à Pagny la-Ville.

Emploi et formation du fluvial, des actions flash pour promouvoir la filière

Revaloriser la filière auprès des publics actifs, en reconversion et en recherche d'emploi, c'est le défi relevé par les entreprises du GIE GREEN CUT. Leur diagnostic réalisé récemment met en évidence 6 grands domaines professionnels, une quarantaine de métiers représentés sur le pôle fluvial des Rives de Saône et plus d'une dizaine d'emplois à pourvoir dernièrement.

Visites scolaires des entreprises, jobs dating et ateliers avec les organismes de formation et de recrutement locaux, les entreprises portent le fluvial sous un nouveau jour depuis mai 2022.



Des questions sur les métiers, les compétences, les formations du fluvial ? Un guichet unique a été ouvert à Saint-Jean-de-Losne. Il répond à toutes les questions et vous met en relation avec les bons interlocuteurs ! Rendez-vous sur la page Facebook : "Fluvial21 : Emploi, Orientation & Formation".

Les travaux de la gare d'eau bientôt achevés

La pose des jeux et végétaux clôturera l'aménagement paysager de l'entrée du site sur la fin d'année. Ce bel espace de vie n'attendra plus que les habitants et les touristes pour en profiter respectueusement. Le parking fermé de Saint-Usage sera finalisé durant l'hiver 2023 pour être opérationnel à l'approche de la prochaine saison touristique.



Une croisière sur la Saône en collaboration avec Voies Navigables de France (VNF)

Le 12 septembre dernier, la CC Rives de Saône coorganisait avec VNF une croisière sur la Saône à destination des élus de l'intercommunalité et des professionnels de la filière fluviale et fluvestre (industrie et tourisme). Il s'agissait de présenter les projets engagés, les partenariats qui font vivre la charte et d'apprendre à se connaître pour bâtir de nouveaux projets. Le matin réunissait 17 élus du territoire, puis l'après-midi, 19 professionnels.





RESTAURATION PÉRISCOLAIRE

Avec la crise sanitaire 2020-2021 et la guerre en Ukraine, des augmentations en cascades sont venues "plomber" les prix sur les matières premières alimentaires et sur le carburant.

Notre collectivité a subi de plein fouet toutes les augmentations des fournisseurs de repas et des transporteurs. Concernant notamment la restauration périscolaire, c'est une hausse de 15,46 % que nous devons absorber à partir de septembre 2022. Des négociations ont été menées et la Communauté de Communes Rives de Saône a fait le choix de garantir à tous les usagers de la restauration périscolaire, une même qualité de repas, sans rogner sur la quantité (le menu comprend toujours cinq composantes).

Il faut retenir que la CCRS prend en charge la totalité de ces augmentations sur le Service Enfance jeunesse, sans pour autant les répercuter sur le tarif des repas facturés aux familles. **Le prix du repas restera à 3,70 € pour l'année 2022-2023.**



Le kayak mis à l'honneur

Forts du travail de Mathieu Vieille, éducateur sportif au sein de la CCRS et du club ASVBD canoé kayak, 5 jeunes kayakistes du territoire Rives de Saône sont montés sur la première marche du podium du championnat de France UNSS (Union National du Sport Scolaire), avec l'épreuve de relais-vitesse.

Le championnat s'est déroulé en mai 2022 à Jarnac. La compétition était composée de 3 épreuves : le relais-vitesse, le slalom géant et le boarder-cross. L'épreuve relais-vitesse consiste à parcourir d'une distance de 200 m en kayak, avant de transmettre, sans faire d'erreur, son témoin au compétiteur suivant.

Nous félicitons donc les cinq jeunes compétiteurs : Alise, Énola, Hugo, Lou-Anne, et Sloane qui ont remporté cette épreuve avec brio.

FLASH INFO BAFA

Une formation générale BAFA est organisée pendant les vacances d'hiver 2023 sur le territoire de la CC Rives de Saône.

Pour recevoir des informations et s'inscrire, contactez le service Enfance Jeunesse Famille :
tél. 07 63 45 10 76



D'une génération à l'autre



Dans le cadre de la Semaine bleue, le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Rives de Saône a été à la rencontre de nos aînés.

Les projets d'animation intergénérationnels sont essentiels sur notre territoire. Ils permettent en effet de rompre l'isolement des personnes âgées, valoriser leurs connaissances et leurs expériences d'une part et de participer au développement émotionnel des enfants d'autre part.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Les enfants et l'équipe d'animation du périscolaire ont passé un moment avec les aînés de l'association "Club de l'amitié" situé à 200 m du périscolaire. Les enfants ont rejoint les aînés le mardi 4 octobre pour le goûter afin de passer un moment de partage et de convivialité. Les enfants ont été ravis et ont pu discuter avec eux. Ils ont eu la chance d'entendre chanter la doyenne du club de 92 ans (pour information, la tranche d'âge est de 65 ans à 92 ans). Les enfants leur ont offert un magnifique dessin et avaient confectionné un gâteau le matin

SEURRE

Les enfants du périscolaire de Jacquemart et Seurre centre ont également retrouvé les anciens du club du 3^e âge à la salle des fêtes de la commune pour partager un moment de convivialité autour d'un goûter et de jeux de société.

BRAZEY-EN-PLAINE

Un projet sur les mercredis est établi sur l'année. L'objectif est que les plus de 6 ans puissent échanger avec les membres de l'association des personnes âgées du Club de l'âge d'or de façon régulière autour de jeux de société et de goûters.

POUILLY-SUR-SAÔNE

Le périscolaire prévoit un échange avec l'EHPAD de Seurre pour que les enfants viennent déjeuner au sein de l'établissement avant chaque vacance et que de la même façon des anciens viennent partager le repas des enfants aussi de la structure périscolaire.





Très bonne rentrée à l'École de musique intercommunale

L'École de musique continue de se développer grâce à un nombre important de nouvelles inscriptions (plus de 50 demandes à la rentrée 2022). Le nombre d'usagers s'élève maintenant à 192 élèves réparti sur l'ensemble du territoire.

Développement du partenariat avec le collège Dinet de Seurre

Le partenariat avec le collège de Seurre prendra forme autour de deux projets : intervention Batucada et intervention des groupes de musiques actuelles amplifiées.



ÉCRITURE DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le nouveau projet d'établissement 2022-2028 décline trois axes de développement souhaités par la direction de l'école de musique : maintien et croissance des effectifs, développement du rayonnement et de l'attractivité, montée en compétence de l'EMI (demande de classement pour devenir conservatoire).



RÉEMPLOI

**Le service technique s'implique
pour réduire les déchets !**



Le service technique de la Communauté de Communes, fort de ses réalisations dans les accueils touristiques de Saint-Jean-de-Losne et Seurre (fabrication de meubles à base de palettes de récupération), utilise des matériaux et matériels de réemploi dans ses réalisations quand cela est possible. Un lave-main, des garde-corps de mezzanine, des étagères d'atelier, une porte vitrée qui auraient pu finir en déchèterie ont ainsi été installés à moindre coût sur le site d'Échenon.



Rives de Saône

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
www.rivesdesaone.fr
Mail : secretariat@rivesdesaone.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Sébastien Delacour.
Mise en page : Fuglane.

Imprimé selon les normes Imprim Vert
sur un papier fabriqué à partir de bois
issu de forêts gérées durablement.

Photos : © Communauté de Communes,
sauf mentions contraires.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2022 - ISSN : 1958-508X

